

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✘ **Date de convocation du Conseil municipal : 10 novembre 2021.**

■ **ETAIENT PRESENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme BRIT, M. AUBER, Mme RIGAUDEAU, Mme ALLAIN, M. GAUTHIER, M. TALBOT, Mme GUILLOT, M. GOUGET, Mme ROTUREAU, Mme SAGOT.

■ **ABSENTS EXCUSES** : M. VOYER, Mme BILLY, M. THIBAUT, Mme RODRIGUEZ, Mme TEXIER, M. BERTONNIERE.

■ **PROCURATIONS** :

↳ Mme BILLY Betty à M. RAMBAULT Pierre.

Nombre de Conseillers : ➡ en exercice : 18 ➡ présents : 12 ➡ votants : 13

✘ Madame ROTUREAU Séverine a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour comprend 8 points.

✚ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une décision prise en vertu des délégations qui lui sont accordées :

N° 2021-015

CONVENTION DE REMPLACEMENT **D'UN POTEAU INCENDIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Varent,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 déléguant au Maire la passation des marchés n'excédant pas 15 000 € H.T. ;

DÉCIDE

1) De conclure une convention de remplacement d'un poteau incendie avenue des Platanes avec le Syndicat du Val de Loire pour un montant de 1 978,80 € T.T.C.

2) Cette dépense sera réglée à l'article 2041581 : « Subventions d'équipement autres groupements : biens mobiliers, matériel et études », opération 170.

3) De pratiquer un amortissement linéaire, d'une durée d'un an, donnant lieu à un débit au compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" par le crédit du compte 28041581 "Amortissements des subventions d'équipement aux groupements : biens mobiliers, matériel et études".

4) D'informer le Conseil Municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

SAINT VARENT, le 20 octobre 2021.

Reçu en Préfecture

le 26-10-2021

1)

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'AVENIR

AVENANT N° 1 AU LOT N° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°1 au lot n° 2 : « Eclairage public » du marché de requalification de la rue de l'Avenir conclu avec l'entreprise DELAIRE.

Concernant cet avenant, il s'agit de prendre en compte la pose d'un arceau de protection supplémentaire suite à un changement d'implantation d'un candélabre, pour un montant H.T. de 140,00 €.

Les crédits seront imputés à l'article 21534 – Opération 170 du budget principal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal lequel, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature par Monsieur le Maire, ou à défaut par un de ses adjoints, de l'avenant précité.

Reçu en Préfecture
le 26-11-2021

2)

ADOPTION DU REFERENTIEL M57

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2024 le compte financier unique (CFU) regroupant le compte de gestion et le compte administratif sera généralisé.

Elaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, le CFU permettra d'établir un seul document intégrant des données de synthèse de nature budgétaire, comptable et financière. Le CFU favorisera ainsi la transparence et la lisibilité de l'information financière, l'amélioration de la qualité des comptes et la simplification des processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Avant toute généralisation du CFU, le Législateur a prévu une phase d'expérimentation du CFU en 2 vagues sur une période maximale de 3 exercices budgétaires de 2021 à 2023. La commune de Saint-Varent s'est portée volontaire afin de faire partie de la 3^{ème} vague de l'expérimentation du CFU, pour cela, elle doit s'engager à adopter le référentiel M57 développé pour les communes de moins de 3 500 habitants, à compter du 1^{er} janvier 2023 et signer la convention CFU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** : à adopter le référentiel M57 développé pour les communes de moins de 3 500 habitants, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention CFU et à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Reçu en Préfecture
le 29-11-2021

3)

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'AVENIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation d'un emprunt est nécessaire afin de financer les travaux de requalification de la rue de l'Avenir.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités pour le financement de cet emprunt.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 100 000 € sur 20 ans, au taux de 0.70 % l'an avec des remboursements par annuités trimestrielles à échéances constantes.

Les principales autres caractéristiques sont :

- Base de calcul des intérêts : préfixés sur la base d'une année de 365 jours.
- Remboursement anticipé autorisé moyennant le paiement d'une indemnité de 5% du capital remboursé.
- Le montant des frais de dossier s'élève à 150 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur cet emprunt, celui-ci à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : l'offre du Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 100 000 € sur 20 ans, au taux de 0,70 % l'an avec des remboursements par annuités trimestrielles à échéances constantes.
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer le contrat de prêt.

Reçu en Préfecture

le 26-11-2021

4)

BUDGET COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N° 4/2021

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : « charges à caractère général » : + 3 990 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre de la manière suivante :

- par l'augmentation des articles : achat de produits d'entretien, fourniture de petit équipement, fournitures de voirie, l'entretien du matériel roulant, l'entretien autres biens mobiliers, la maintenance et autres services extérieurs.

- par la diminution des articles : locations mobilières, la documentation générale et technique, le versement à des organismes de formation, les frais d'actes et de contentieux et taxes et impôts sur les véhicules.

- Chapitre 023 : « virement à la section d'investissement » : - 7 619 €

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur cet article afin de financer les dépenses supplémentaires en fonctionnement et la baisse de certaines recettes prévues initialement.

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 : « atténuation de charges » : + 1 400 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre pour le surplus de remboursement de rémunération du personnel.

- Chapitre 70 : « produits services du domaine et ventes diverses » : - 5 295 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre de la manière suivante :

- par l'augmentation des articles : concessions dans les cimetières.
- par la diminution des articles : redevances et droits des services à caractère culturel et redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement.

- Chapitre 75 : « autres produits des gestion courante » : - 500 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre du fait de la baisse des locations de salles et le départ d'un locataire.

- Chapitre 77 : « produits exceptionnels » : + 766 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre pour le surplus relatif à des remboursements sur créances admises en non-valeur ainsi que des remboursements de sinistres.

En dépenses d'investissement :

- Opération 0113 : « bâtiments communaux » : - 7 247 €

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur cette opération afin de financer les dépenses supplémentaires en fonctionnement par le biais de l'article 021.

- Opération 0151 : « achat matériel/mobilier/divers » : - 20 100 €

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur cette opération du fait de l'abandon pour 2021 de l'achat d'un véhicule pour les services techniques et les tablettes pour les élus.

- Opération 0170 : « voirie » : 0 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur cette opération concernant la participation pour le remplacement du poteau incendie Avenue des Platanes.

En recettes d'investissement :

- Chapitre 021 : « virement de la section de fonctionnement » : - 7 619 €

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur cet article afin de financer les dépenses supplémentaires en fonctionnement.

- Chapitre 16 : « emprunts et dettes assimilées » : - 19 728 €

Il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur ce chapitre et de ramener l'emprunt pour 2021 à 100 000 euros.

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
Chap. 011 – charges à caractère général	+ 3 990,00 €	
60631–Fournitures d’entretien	+ 800,00 €	
60632–Fournitures de petit équipement	+ 200,00 €	
60633–Fournitures de voirie	+ 7 000,00 €	
6135–Locations mobilières	- 4 000,00 €	
61551–Matériel roulant	+ 1 000,00 €	
61558–Autres biens mobiliers	+ 200,00 €	
6156 –Maintenance	+ 1 500,00 €	
6182–Documentation générale et technique	- 1 000,00 €	
6184–Versements à des organismes de formation	- 1 000,00 €	
6227–Frais d’actes et de contentieux	- 500,00 €	
6288–Autres services extérieurs	+ 250,00 €	
6355–Taxes et impôts sur les véhicules	- 460,00 €	
Chap. 023 – virement à la section d’investissement	- 7 619,00 €	
Chap. 013 – Atténuation de charges		+ 1 400,00 €
6419– Remboursement rémunération du personnel		+ 1 400,00 €
Chap. 70 – produits services du domaine et ventes diverses		- 5 295,00 €
70311 – Concession dans les cimetières		+ 705,00 €
7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel		- 2 000,00 €
7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d’enseignement		- 4 000,00 €
Chap. 75 – autres produits de gestion courante		- 500,00 €
752 – Revenus des immeubles		- 500,00 €
Chap. 77 – produits exceptionnels		+ 766,00 €
7714 – Recouvrement sur créances admises en non-valeur		+ 300,00 €
7788 – Produits exceptionnels divers		+ 466,00 €
<u>TOTAL GENERAL</u>	- 3 629,00 €	- 3 629,00 €
<u>SECTION D’INVESTISSEMENT</u>		
Opér. 0113 – bâtiments communaux	- 7 247,00 €	
21312 – Bâtiments scolaires	- 3 560,00 €	
21318 – autres bâtiments publics	- 3 687,00 €	
Opér. 0151 – Achat matériel/mobilier/divers	- 20 100,00 €	
2182 – Matériel de transport	- 15 000,00 €	
2183 – Matériel de bureau et informatique	- 5 100,00 €	
Opér. 0170 – voirie		
2041581 – Subventions d’équipements autres groupements – biens mobiliers, matériel et études	+ 1 979,00	
2152 – Installations de voirie	- 1 979,00	
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 7 619,00
1641 – Emprunts en euros		- 19 728,00
<u>TOTAL GENERAL</u>	- 27 347,00 €	- 27 347,00 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d’investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

Reçu en Préfecture

le 26-11-2021

5)

**MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE
DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL
(RIFSEEP)**

Suite à des avancements d'échelon et de grade, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le montant annuel maximal d'un grade du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le tableau des bénéficiaires sera dorénavant constitué de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Groupes	Emplois	Montants annuels maxima non logé	
			IFSE	CIA
ATTACHES	Groupe 1	Secrétaire Général	4 270 €	1 830 €
REDACTEURS PRINCIPAUX	Groupe 1	Responsable Finances	3 500 €	1 500 €
REDACTEURS	Groupe 1	Responsable Finances	3 360 €	1 440 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Groupe 1	Responsable R.H.	3 500 €	1 500 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Groupe 2	Agents d'accueil et du secrétariat – Régisseur école de musique.	1 350 €	580 €
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Groupe 1	Responsable médiathèque	1 505 €	645 €
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Groupe 2	Agent d'accueil et d'animation	1 400 €	600 €
ADJOINTS D'ANIMATION	Groupe 1	Agent d'animation périscolaire	1 540 €	660 €
AGENTS DE MAITRISE	Groupe 1	Responsable de service	3 955 €	1 695 €
AGENTS DE MAITRISE	Groupe 2	Autres fonctions	1 540 €	660 €
ADJOINTS TECHNIQUES	Groupe 1	Agents expérimentés, capacités d'expertise	1 540 €	660 €
ADJOINTS TECHNIQUES	Groupe 2	Agents d'exécution	1 400 €	600 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

→ **DECIDE** de modifier selon le tableau précédent les montants annuels maximaux des grades de la liste des bénéficiaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} décembre 2021.

Reçu en Préfecture
le 26-11-2021

6) MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Suite à des avancements d'échelon et de grade, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le montant annuel maximal d'un grade du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le tableau des bénéficiaires sera dorénavant constitué de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Groupes	Emplois	Montants annuels maxima non logé	
			IFSE	CIA
ATTACHES	Groupe 1	Secrétaire Général	4 270 €	1 830 €
REDACTEURS PRINCIPAUX	Groupe 1	Responsable Finances	3 500 €	1 500 €
REDACTEURS	Groupe 1	Responsable Finances	3 360 €	1 440 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Groupe 1	Responsable R.H.	3 500 €	1 500 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Groupe 2	Agents d'accueil et du secrétariat – Régisseur école de musique.	1 350 €	580 €
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Groupe 1	Responsable médiathèque	1 505 €	645 €
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Groupe 2	Agent d'accueil et d'animation	1 400 €	600 €
ADJOINTS D'ANIMATION	Groupe 1	Agent d'animation périscolaire	1 540 €	660 €
AGENTS DE MAITRISE	Groupe 1	Responsable de service	3 955 €	1 695 €
AGENTS DE MAITRISE	Groupe 2	Autres fonctions	1 540 €	660 €
ADJOINTS TECHNIQUES	Groupe 1	Agents expérimentés, capacités d'expertise	1 540 €	660 €
ADJOINTS TECHNIQUES	Groupe 2	Agents d'exécution	1 400 €	600 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

→ **DECIDE** de modifier selon le tableau précédent les montants annuels maximaux des grades de la liste des bénéficiaires du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} décembre 2021.

Reçu en Préfecture
le 26-11-2021

7) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE BIBLIOTHÈQUES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal de bibliothèques avec la Communauté de Communes du Thouarsais afin de renforcer le développement de la lecture publique en mutualisant leurs moyens.

Cette convention a pour but de définir les différentes missions et compétences des partenaires et l'organisation à mettre en place pour un bon fonctionnement du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

→ **ADOPTE** la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal de bibliothèques avec la Communauté de Communes du Thouarsais.

Reçu en Préfecture
le 26-11-2021

8) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire évoque le rendez-vous pris avec des représentants de La Poste qui ont fait part des risques de baisse de la durée d'ouverture à partir de 2023, voire plus tôt. Une réunion est à prévoir dès décembre prochain pour fixer des orientations. Les deux possibilités sont soit la création d'une agence communale postale, soit la prise en charge d'une partie des activités postales par un commerce.

Il annonce que les Conseillers municipaux sont tous invités le 28 novembre prochain à la Sainte-Cécile par la SEP Le Rayon.

- M. MATHE indique que, le 13 décembre prochain, les nouveaux locaux du service technique seront inaugurés à 18 heures.

La prochaine commission « bâtiments » aura lieu le mardi 23 novembre prochain à 18 H 30 avec la visite du service technique.

Concernant la Butte des Tonnelles, le 11 décembre prochain aura lieu un chantier participatif.

- Monsieur AUBER annonce la prochaine commission « cantine » le 9 décembre 2021 à 19 H.

Il signale que les enfants de l'école primaire sont à nouveau masqués et des mesures de séparation sont remises en route.

- Monsieur GAUTHIER informe les conseillers que l'abattage de deux sapins à l'ancien lavoir du Chemin du Paradis a été réalisé en même temps que l'égagement de la route de Conquenuche.

Il fait part du devis d'un montant de 80 € pour la fabrication de nichoirs.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Communauté de Communes du Thouarsais à propos d'un appel à projet régional sur la préservation de la biodiversité. Cet appel à projet pourrait permettre de financer des actions en faveur de la biodiversité (plantations, îlots de fraîcheur, nichoirs, ...).

- Madame BRIT signale l'arrivée de trois personnes dans le logement ALT au-dessus de La Poste. Le prochain Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu le 1^{er} décembre 2021 à 19 H.

- Madame RIGAUDEAU indique que la prochaine réunion de la Commission « fêtes et cérémonies » est fixée le 1^{er} décembre 2021 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

*La Secrétaire de séance,
Séverine ROTUREAU.*

*Le Maire,
Pierre RAMBAULT.*